



La Lettre d'information de Molsheim

N°5 / 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 22 septembre 2011 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Modification de l'ordre du jour - Inscription de deux points complémentaires

Le Conseil municipal a approuvé la modification de l'ordre du jour portant sur l'ajout de deux points complémentaires relatifs à une acquisition foncière amiable auprès de Réseau ferré de France et à l'aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2011

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juillet 2011.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 2^e trimestre 2011

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé l'Amicale des Anciens Combattants de l'Union Française d'Alsace, section de Molsheim, à utiliser les locaux de la rue du Général Streicher pour une durée de 3 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2011. L'association Passion photo Molsheim est autorisée à utiliser les locaux de la Maison des syndicats pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} février 2011.
- fixé la redevance d'occupation du domaine public communal imputable à France Telecom au titre de l'année 2010
- passé une convention avec la SPA de Strasbourg afin de prendre en charge les animaux errants
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de dix-neuf marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- missionné la SCPA Bourgun-Dorr pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours devant le tribunal administratif
- délivré trois concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et sept concessions dans celui situé au quartier du Zich
- décidé d'accepter les versements en règlement définitif de préjudices occasionnés par les tiers au titre de l'exercice 2009
- renoncé 19 fois à l'exercice du droit de préemption sur la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

Point 3 : Ecoparc Molsheim – Nouvelle dénomination commune à l'ensemble des lotissements de la zone industrielle

Dans les années 1960-1970, la zone industrielle de la Hardt a vu le jour et a accueilli de nombreuses entreprises. A la fin des années 1990, la nouvelle zone d'activités Ecospace a été implantée pour développer le tissu économique à Molsheim. Située au sud de la première, elle se situe de part et d'autre de la route Ecospace. Trois nouvelles voiries transversales assurent la jonction entre ces deux zones qui s'étendent sur près de 180 hectares. Seule une dizaine d'hectares reste encore à commercialiser.

Afin d'identifier le périmètre économique de Molsheim comprenant l'ensemble de la zone industrielle de la Hardt et de la zone Ecospace, il a été décidé de le dénommer zone Ecoparc. Cette zone a été officiellement inaugurée le lundi 10 octobre en présence de Philippe Richert, ministre auprès des Collectivités territoriales et président de la Région Alsace ainsi que de Guy-Dominique Kennel, président du Conseil général du Bas-Rhin.

Point 4 : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage – Période 2011-2017

L'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000 disposait que toutes les communes françaises participent à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Conformément au précédent schéma d'accueil des gens du voyage (2002-2007), la Ville de Molsheim a construit une aire permettant d'accueillir les populations concernées. Le nouveau schéma, pour la période s'étendant de 2011 à 2017, n'impose pas de nouvelles obligations à la charge de la commune mais envisage certaines pistes pour la gestion de cet accueil à l'échelle départementale. L'assemblée délibérante a émis un avis favorable pour les éléments et objectifs ayant un impact pour l'aire de Molsheim.

Point 5 : Réforme de la taxe d'urbanisme – Fixation du taux de la taxe d'aménagement

La loi de finances rectificative du 19 décembre 2010 a modifié la fiscalité de l'aménagement. La taxe locale d'équipement (TLE), dont le taux perçu par la ville était fixé à 3 %, est dorénavant remplacée par la **taxe d'aménagement**. Il a été décidé de conserver ce taux de 3 % qui sera applicable sur l'ensemble du territoire communal sans distinction par secteur.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 22 septembre 2011 -

Point 6 : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Jusqu'en 2010, la commune prélevait une taxe sur les fournitures d'électricité, au taux de 5,80 %. L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOMÉ) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, depuis le 1^{er} janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

Le nouveau tarif de référence est fixé par la loi à :

- 0,75 €/MWh, pour les consommations non professionnelles et les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA,
- 0,25 €/MWh, pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Pour 2012, le Conseil municipal a décidé de fixer à 5,80 le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Ce coefficient correspond à l'ancien pourcentage appliqué depuis le 14 décembre 1970.

Point 7 : Fiscalité directe locale – Abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides

L'article 1411 II 3 bis du code général des impôts permet aux communes d'instituer un abattement de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune aux contribuables qui sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, invalides ou infirmes, ainsi qu'à ceux qui occupent leur habitation avec des personnes handicapées, invalides ou infirmes.

Le Conseil municipal a voté la mise en place de ce nouvel abattement fiscal destiné aux personnes handicapées ou invalides.

Point 8 : Succession Jean-Paul Schaeffer – Don d'œuvres à la Ville de Molsheim

Suite au décès de Jean-Paul Schaeffer, ses ayant droits ont souhaité donner à la Ville certaines des œuvres de l'artiste. La Ville a décidé d'accepter ce don et a rappelé qu'une exposition avait rendu hommage à ce citoyen d'honneur et à cet amoureux de Molsheim du 16 septembre au 15 octobre 2011 au musée de la Chartreuse.

Point 9 : Coopérative scolaire de l'Ecole municipale de musique et de danse – Acceptation d'un don

Lors de la création de l'Ecole municipale de musique et de danse, une coopérative permettant la prise en charge de divers aspects de la gestion courante de la vie de cette école avait été instituée. Cette structure associative bénéficiait de fonds provenant exclusivement des élèves de l'école de musique et de danse. Tombée en sommeil au cours des années 1980, elle a toutefois conservé un reliquat financier sur un compte bancaire qui fait apparaître un solde positif au 31 décembre 2009 de 6 799,15 €.

Le Conseil municipal a accepté ce don tout en précisant que cette somme sera affectée intégralement aux besoins de l'Ecole municipale de musique et de danse.

Point 10 : Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes 2011

Le Conseil municipal a approuvé les décisions modificatives du budget principal 2011 et des budgets annexes Locaux commerciaux 2011, Réseaux 2011 et Hutt 2011 qui portent sur des simples réajustements comptables.

L'ensemble de ces budgets ont ainsi été réajustés en dépenses et en recettes de fonctionnement d'une part, ainsi qu'en dépenses et recettes d'investissement d'autre part.

Point 11 : Urgence corne d'Afrique – Subvention d'urgence exceptionnelle à la Croix rouge française en faveur de la crise alimentaire dans la corne d'Afrique

La crise alimentaire dans la corne d'Afrique est une situation exceptionnelle qui concerne plus de 11,5 millions de personnes. Elle exige la mise en œuvre de mesures adaptées, et à ce titre répond au caractère d'urgence visé par l'article L 2541-3 du code général des collectivités territoriales. C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la section locale de la Croix rouge afin de venir en aide aux habitants de la Corne d'Afrique.

Point 12 : Subvention exceptionnelle d'investissement à l'association Passion photo Molsheim

Créée en février 2011, l'association Passion photo Molsheim compte une vingtaine de membres. Souhaitant acquérir des projecteurs avec réflecteur parapluie, l'association a sollicité une subvention auprès de la Ville. Afin de soutenir son action, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2011.

Point 13 : Subvention à La Sportive de Molsheim – Section Sport-études football au collège Rembrandt Bugatti

Lors de la rentrée scolaire 2007/2008, une section sport-études football avait été créée au collège Rembrandt Bugatti de Molsheim, en partenariat avec la Sportive de Molsheim. Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études football, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € à l'association La Sportive de Molsheim au titre de l'année scolaire 2011-2012.

Point 14 : Subvention à l'Aquatic club de Molsheim-Mutzig (AC2M) – Section sport études natation au lycée Henri Meck à Molsheim

Lors de la rentrée scolaire 2008/2009, une section sport-études natation avait été créée au lycée Henri Meck de Molsheim, en partenariat avec l'Aquatic club de Molsheim-Mutzig. Pour faire face aux dépenses d'enseignement liées à la section sport-études natation, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € à l'association Aquatic club de Molsheim-Mutzig au titre de l'année scolaire 2011-2012.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 22 septembre 2011 -

Point 15 : Participation aux actions des Établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au collège Rembrandt Bugatti dans le cadre des compétitions sportives scolaires 2010/2011	L'association sportive du collège Rembrandt Bugatti a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2010-2011. Face au bilan très encourageant des résultats enregistrés, il a été décidé d'attribuer un montant total de 378 € au titre des championnats d'académie. Le collège a notamment remporté le titre de champion d'académie en ping-pong et en judo féminin catégorie excellence.
Point 16 : Participation aux actions des Établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention aux collège et lycée Henri Meck dans le cadre des compétitions sportives scolaires 2010/2011	L'association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2010-2011. Face au bilan très encourageant des résultats enregistrés, il a été décidé d'attribuer un montant total de 3 177,40 € au titre des championnats d'académie et nationaux. Comme l'année dernière, le lycée a notamment remporté le titre de champion de France UNSS en triathlon catégorie excellence.
Point 17 : Subvention à l'Association Arts & cloître	Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 200 € à l'association Arts & cloître afin de soutenir l'organisation d'un cycle de sept conférences au caveau de la Chartreuse au titre de la saison 2011- 2012.
Point 18 : Tableau des effectifs - Renouvellement du contrat d'agents non titulaires recrutés sur des emplois permanents	Le Conseil municipal a décidé de renouveler, pour une durée d'un an, les contrats des agents non titulaires occupant les fonctions de : * Responsable informatique * Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)
Point 19 : Tableau des effectifs - Ouverture de deux postes d'adjoint administratif 2° classe à temps non complet	Le Conseil municipal a décidé l'ouverture de deux postes d'adjoint administratif de 2° classe à temps non complet permettant le recrutement en qualité de titulaire des agents occupant ces postes. Le premier vise à renforcer le service accueil de la mairie. Le second est prévu pour suppléer la directrice de l'Ecole municipale de musique et de danse.
Point 20 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagne des travaux 2010-2011 (juillet 2010 - juin 2011)	La Ville de Molsheim et le Conseil général du Bas-Rhin soutiennent les travaux de valorisation du patrimoine bâti de la commune à travers le versement de subventions arrêtées par année. La Ville a retenu un périmètre de bâtiments éligibles plus large que celui retenu par le Conseil général. A ce titre, 25 demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façade. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal sur la campagne 2010 - 2011 s'élève ainsi à 13 893,22 €.
Point 21 : Modification des droits et tarifs des services publics locaux	Le Conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de la rubrique Droits de voirie, de place et d'occupation du domaine public en instaurant une nouvelle tarification spécifique à l'organisation du marché artisanal de la fête du raisin.
Point 22 : Objets trouvés Règlement et procédure	Bon nombre d'objets sont régulièrement trouvés sur le territoire de Molsheim. Par souci du droit de propriété et dans l'intérêt de l'ordre, de la sécurité et de la salubrité publique, il a été décidé de réglementer par arrêté municipal la gestion des objets trouvés depuis leur remise au service de la Police municipale jusqu'à leur restitution, leur destruction ou leur aliénation. Le Conseil municipal a approuvé le cadre de la gestion de ce service public.
Point 23 : Demande de classement en station de tourisme	Afin de renouveler le classement de la Ville et au vu des richesses touristiques recensées sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, le Conseil municipal a approuvé la demande de labellisation de Molsheim en tant que station touristique.
Point 24 : Aménagement du parc avenue de la Gare – Avenant n°1 au lot n°1 Aménagement de surface – Avenant n°3 au lot n°2 Eclairage public – Avenant n°2 au lot n°3 Espaces verts	La Ville de Molsheim a procédé au lancement du marché "Aménagement du parc avenue de la Gare" en juillet 2010. • Le marché du lot n°1 Aménagement de surface a été attribué à l'entreprise Eurovia pour un montant de 742 895,81 € TTC. L'avenant négatif n°1 d'un montant de -5 433,25 € TTC correspond principalement au remplacement de pavés porphyre prévu dans le marché initial par du béton désactivé en granulat porphyre. • Le marché du lot n°2 Eclairage public a été attribué à l'entreprise Vigilec-Hatier pour un montant de 341 514,24 € TTC. L'avenant positif n°3 d'un montant de 7 361,38 € TTC correspond principalement à la fourniture d'un candélabre supplémentaire. • Le marché du lot n°3 Espaces verts a été attribué à l'entreprise ISS pour un montant de 196 392,04 € TTC. L'avenant positif n°2 d'un montant de 11 209,32 € TTC correspond à des aménagements complémentaires. L'assemblée délibérante a ainsi approuvé les trois avenants arrêtant ainsi le montant du marché du lot n°1 à 737 462,56 € TTC, celui du lot n°2 à 360 514,97 € TTC et celui du lot n°3 à 274 050,58 € TTC.

Point 25 : Aménagement du parc des Jésuites – Avenant n°2 au lot n°10 Peintures intérieures et extérieures – enduits extérieurs - bardage	Le marché de base du lot n°10 "Peintures intérieures et extérieures - enduits extérieurs - bardage" au parc des Jésuites a été attribué à l'entreprise Knoerr-Mohr de Strasbourg en date du 21 septembre 2010 pour un montant de 29 560,72 € TTC. L'avenant positif n°2 d'un montant de 328,90 € TTC correspond à la remise en peinture de la porte d'entrée métallique des WC publics du parc des Jésuites. L'assemblée délibérante a approuvé l'avenant positif arrêtant ainsi le montant du marché du lot n°10 à 31 668,34 € TTC.
Point 26 : Construction d'un réseau de télécommunication dans la zone industrielle de la Hardt – Avenant n° 1 au marché de travaux	Le marché de base "Construction d'un réseau de télécommunication dans la Zone Industrielle de la Hardt" a été attribué à l'entreprise Sobeca en date du 9 juillet 2010 pour un montant de 206 280,09 € TTC. L'avenant positif n°1 d'un montant de 35 545,12 € TTC correspond aux travaux de mise en place d'un réseau de télécommunication supplémentaire dans la rue d'Altorf et dans la rue des Perdrix. L'objectif a été de prévoir ces nouvelles infrastructures sous les voiries dont la réfection est en cours. L'assemblée délibérante a approuvé l'avenant positif arrêtant ainsi le montant du marché à 241 825,21 € TTC.
Point 27 : Rue des Sports – Installation d'un poste de transformation électrique – Mise à disposition à titre gratuit du terrain d'implantation au profit de l'électricité de Strasbourg	Afin d'assurer l'alimentation du secteur rue des Sports, l'assemblée délibérante a autorisé l'Electricité de Strasbourg à installer un poste de transformation électrique et de procéder à tous les aménagements nécessaires à l'alimentation du réseau de distribution public sur les parcelles 104/2 et 108/2 section 6.
Point 28 : Aménagement de diverses voiries dans la Zone industrielle de la Hardt – Modification - avenant n°2 au lot n°1 Voirie	Le marché de base du lot n°1 Voirie-Zone industrielle de la Hardt a été attribué, en date du 24 février 2010, à l'entreprise Eurovia pour un montant de 2 855 232,46 € TTC. Un avenant positif n°2 d'un montant de 193 503,40 € TTC avait été validé par le Conseil municipal en date du 11 février 2011. Suite à diverses discussions entre le maître d'œuvre et l'entreprise, certains points de l'avenant devaient être revus. Ainsi un nouvel avenant positif modifié n°2 a été proposé. Il concerne divers travaux de terrassement, pose de bordures, caniveaux, pose d'enrobés et réalisation de longrines en béton pour un montant de 217 656,15 € TTC. L'assemblée délibérante a approuvé ce nouvel avenant positif arrêtant ainsi le montant du marché du lot n°1 à 3 255 027,70 € TTC. Ce montant reste cependant bien en deçà (- 34 %) des objectifs initialement fixés pour le lot voirie.
Point 29 : Aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt – Marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence – Travaux de purge	Des travaux complémentaires au lot n°1 Voirie-Zone industrielle de la Hardt se sont avérés nécessaires en raison de la présence de matériaux impropres sous la route existante pouvant générer à terme une usure prématurée de la voirie. La présence de ces matériaux a été constatée en cours de chantier. L'assemblée délibérante a approuvé la réalisation de ces travaux complémentaires pour un montant de 199 924,50 € TTC.
Point 30 : Rapport annuel pour 2010 publié par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2010 sur le prix et la qualité de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : http://www.molsheim.fr/vie-locale-economie/analyses-eau-potable-molsheim.php .
Point 31 : Rapport annuel pour 2010 publié par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement	L'assemblée municipale a pris acte du rapport annuel pour 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : http://www.molsheim.fr/vie-locale-economie/analyses-eau-potable-molsheim.php .
Point 32 : Acquisition foncière amiable auprès de Réseau ferré de France d'un remembrement de 6 ares de la parcelle 258 section 28	L'opportunité d'acquérir une bande de terrain le long de la voie de chemin fer s'est présentée à la Ville. Cette emprise foncière permettra à la Ville de réaliser un giratoire sur la route de Dachstein permettant un accès direct à l'arrière du parking de la gare de Molsheim. Il a été décidé d'acquérir auprès de la Société nationale de chemin de fer, ou de toute autre personne morale venant en substitution, la parcelle d'une contenance d'environ 6,05 ares à détacher de la parcelle mère 258/34 section 28 d'une contenance totale de 421,11 ares, pour un montant de 2 000 € HT l'are, soit un prix net vendeur de 12 100 € HT.
Point 33 : Aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt – Avenant n°2 au lot n°2 Réseaux secs	Le marché de base du lot n°2 Réseaux secs de la zone industrielle de la Hardt a été attribué, en date du 1 ^{er} mars 2010, au groupement Sobeca-Citeos/Bildscheer pour un montant de 333 497,42 € TTC. L'avenant positif n°2, d'un montant de 51 842,41 € TTC correspond principalement à des travaux de forage et de modification de l'éclairage au niveau du rond-point du contournement en direction de l'entreprise Merck Millipore. L'assemblée délibérante a approuvé l'avenant positif n°2 arrêtant ainsi le montant du marché du lot n°2 à 411 969,88 € TTC.